Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prélèvement de loyer non justifiée

Par hloyernonjustifie

Bonjour,

N'ayant pas perçu mes droits d'APL depuis le mois de février, jusqu'au mois de juin 2023, la CAF à alors effectués un Rappels en virant la somme totale de mes droits accumulé dès lors à l'agence immobilière étudiante de mon logement le 5 juillet. Avec ce rappel important de mes droits, l'agence m'a confirmé que je n'avais pas payé le/les prochainsloyers. Cependant, celle-ci m'a prélevée la somme d'un loyer complet sans APL alors qu'il était convenu que je n'avais rien à payer. Je me suis donc rendu à l'agence en présentant les attestations de paiement. Malgré cela ils m'ont dit ne pas avoir reçu le virement et qu'il le recevrai peut-être à la fin du mois, me laissant ainsi dans une situation précaire. J'ai donc appelé la CAF pour vérifier la conformité de leurs propos. Celle-ci m'a informé que le virement a bien été effectué auprès de l'agence le 5 juillet 2023. J'ai contacté un juriste de l'Adil qui m'a conseillé d'écrire une lettre regroupant les preuves de payement et de leur envoyer.
Que puis-je faire s'il vous plaît afin de me faire rembourser ? je pense qu'il s'agit d'une erreur de prélèvement, de leur part, faute d' incompétence.
Merci. !

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il n'est pas recommandé d'accepter le prélèvement, puisque ce type d'erreur est fréquente.
Faites un courrier RAR avec vos justificatifs, y compris mise en demeure de rembourser le trop perçu sous 48h, comme vous l'a préconisé l'ADIL.
Et payez dorénavant par virement ou par chèque, supprimez l'autorisation de prélèvement.

Par hloyernonjustifie

Merci beaucoup.